



## **Avis de l'ADMN sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme et le zonage d'assainissement des eaux pluviales de Pertuis émis pour l'enquête publique du 11 avril au 12 mai 2017 inclus.**

L'ADMN a pris connaissance des amendements proposés pour la modification du PLU.

Le souci majeur que notre association souhaite mettre en avant pour notre quartier est relatif aux voies de circulation à la fois pour desservir les zones prochainement urbanisées et pour la circulation à l'intérieur de ces zones.

### **Remarque préliminaire:**

En l'absence d'un plan bien étayé pour organiser de façon efficace et économe la circulation automobile au départ / destination de Pertuis et en transit par Pertuis, les solutions avancées ou bien souvent l'absence de solution nous font craindre une dégradation importante de notre qualité de vie.

En effet :

- Les voies de circulation existantes dans le quartier des Moulières gardent un caractère très rural. Les habitations qui les jouxtent sont construites en fonction de ce caractère rural. Un élargissement de ces voies aura comme conséquence de rapprocher les habitations de la circulation automobile et donc d'apporter des nuisances visuelles et sonores inconnues jusqu'à présent.
- L'étroitesse des voies et les pentes à certaines jonctions ne permettent pas d'assurer une sécurité renforcée pour faire face à une circulation automobile intense.
- Comme nous l'avons déjà écrit à maintes reprises, le projet d'une déviation est/ouest par le nord de Pertuis nous paraît inadapté aux flux de circulation automobile observés dans les différentes études auxquelles nous avons eu accès. Ce projet serait très néfaste à cause de la destruction importante de terres agricoles, à cause des nuisances qu'il impliquerait et à cause de son coût très important. La solution d'un "barreau" en prise directe avec la Draille Pugère nous paraît encore plus dommageable.
- La desserte de la zone commerciale très enclavée dans une zone déjà urbanisée qui va être encore densifiée doit se faire directement par des voies adaptées, principalement au sud et non pas en surchargeant des voies desservant nos habitations. Nous regrettons l'extension programmée de cette zone commerciale qui va encore aggraver les problèmes de circulation existants, notamment sur le boulevard Jean Guigues.
- L'important flux de trafic en transit entre le nord, l'est et le sud de Pertuis doit pouvoir s'écouler de manière plus courte et directe dans les zones industrielles et commerciales du sud en évitant les zones d'habitation et les zones naturelles. A noter que l'essentiel de ce trafic est aujourd'hui dirigé vers le boulevard Jean Guigues.

### **Point 14**

Pas de remarque sur le passage de 2AU-B en 1AU-E et AU-F mais le détail de ce point retient notre attention. Notre association accueille favorablement l'implantation d'un nouveau groupe scolaire et d'équipements publics dans notre quartier.

La desserte routière de ces nouveaux équipements publics devra néanmoins être conçue pour ne pas favoriser un accroissement inconsidéré de la circulation routière comme cela a pu être observé aux abords de l'école Crevat.

Le "recalibrage" envisagé de la Draille Pugère et du chemin des Moulères (dénommés ER V04 et V10) et aussi de la rue G. Lançon (V08) nous inquiète car il peut encourager les usagers automobiles du boulevard Jean Guigues saturé à se reporter sur ce trajet, comme cela peut déjà être observé le matin et le soir.

Pour préserver la sécurité des enfants, il sera nécessaire de limiter strictement les possibilités de transit sur le chemin des Moulères et sur la Draille Pugère et faire de la desserte de l'école une desserte piétonne et cycliste.

De même, le tracé des "voies structurantes à créer" devra être corrigé pour ne pas impacter des constructions existantes près de la Draille Pugère qui, sur le schéma, se retrouvent insérées.

L'ER V03 devrait être abandonné car son tracé n'est pas compatible avec une circulation automobile sécurisée. Par ailleurs, cette voie ne présente pas d'intérêt public majeur puisque les habitations sont desservies en toute sécurité au sud et au nord sans liaison de ces 2 tronçons.

De même pour les ER V06 et V07 (Clos Florent et chemin du Ventoux), actuellement des impasses, que nous tenons à conserver comme impasses. Nous demandons l'abandon de la réserve.

#### **Point 22**

Nous ne sommes pas favorables à cette modification. En effet, notre quartier est considéré à l'intérieur des limites de l'agglomération et nous considérons que les distances de 20 m pour la RD 973 et 10 m pour les autres voies ne doivent pas être modifiées à la fois pour des raisons de sécurité et de nuisances.

#### **Point 32**

Nous soutenons et nous nous réjouissons de la modification proposée.

En conclusion, nous voudrions aussi souligner notre désaccord pour l'installation sur la parcelle i 796 d'une antenne de téléphonie mobile qui va rayonner sur l'ensemble de notre quartier.

Pour l'ADMN, le secrétaire de l'ADMN, Frédéric Nguyen

*Pertuis, le 10 mai 2017*  
